

Quelques éléments de guidage pour aider le porteur à constituer son dossier

Il est attendu des porteurs la rédaction d'un **document de présentation de 5 à 8 pages** maximum (hors annexes) et la **transmission de documents annexes et pièces administratives** listés dans ce guide (en partie B)

A_Le document de présentation du projet

Ce document devra présenter la **démarche projet**, qui a amené à la proposition faite par le porteur. Celle-ci partira d'un diagnostic permettant l'émanation d'objectifs et se traduira par une mise en place d'actions visant à les atteindre.

Ce document détaillé ci-après, aura pour intérêt de structurer le projet et de permettre à la commission d'évaluation de bien comprendre ses enjeux et sa pertinence.

Plan guide (recommandé) :

1 – Diagnostic à l'échelle territoriale d'intervention	(2 à 3 pages)
2 - Objectifs poursuivis au regard de l'éclairage du diagnostic	(1 page)
3 - Actions mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs visés	(2 à 3 pages)
4 - Indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs	(1 page)
5 – Résumé du projet	(10 lignes)

B_Les documents annexes et pièces administratives

Obligatoires :

- Le **formulaire CERFA complété**
(les encarts des pages 4 et 5 du formulaire pourront être complétés par la mention « cf document de présentation du projet joint »)
- Les **devis** et tous documents justifiant le coût du projet
- La liste des **partenaires associés**
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)

Facultatifs :

- Photos
- Articles (presse, réseaux sociaux, sites internet, etc...)
- Outils pédagogiques (si déjà créés)
- Outils de communication

C_Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis aux coordonnateurs régionaux de la DRDJSCS par courriel **avant le 22 mai 2019** par l'intermédiaire d'un membre de l'ETPR « Sports de nature » (Référénts départementaux ou CTS*)

** Concernant les dossiers locaux accompagnés par un CTS, nous vous invitons à informer le référent départemental du territoire concerné afin que le dossier soit inclus dans les dossiers du département dont est issu le porteur.*

